

Présent.e.s :

- Action Enfance
- Adessa
- ADMR
- ANAMAAF
- ANMECS
- ANPF
- Apprentis d'Auteuil
- CNAEMO
- CNDPF
- CNAPE
- Croix rouge française
- FEHAP
- FNAF
- FNAAFP
- Fédération nationale des lieux de vie
- GEPSO
- GNDGA
- La vie au grand air
- NEXEM
- SAF
- Groupe SOS Jeunesse
- SOS VE
- UNA
- UFNAFAAM
- Uniopss

Intervention d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance :

- **Violences intrafamiliales & 119** : depuis lundi, une campagne de communication a été lancée sur le 119. L'articulation avec les CRIP est bonne (il semblerait que les PCA soient opérationnels). Les questions se posent sur l'évaluation des IP. Il y a davantage d'appels depuis le lancement de la campagne de communication et relevant d'une certaines urgences (+20%). Augmentation des appels faits par les enfants. Plus d'appels de parents qui se sentent dépassés par le confinement et demandent de l'aide. Demain matin (2 avril), sera mis en place la possibilité de signaler en ligne et de ne pas avoir à appeler sur la plateforme
 - Le 114 (texto) et les dispositifs de signalement pharmacie et centres commerciaux s'appliquent à l'ensemble des violences intrafamiliales.
 - Des outils de soutien à la parentalité sont en train de se mettre en place dans cette période de confinement. Le numéro d'urgence Covid vaut aussi pour avoir du soutien psy.
- **Masques** : Les gestes barrière restent la meilleure façon de lutter contre la propagation du virus. 40 M de masques sont livrés au personnel soignant chaque semaine. Un décret a été adopté qui permet d'assouplir les règles de réquisition des masques. Il y a aujourd'hui possibilité d'importer des masques sans réquisition (sauf si l'ARS estime qu'il y a des besoins locaux pour le personnel soignant). Des CT ont donc commandé des masques pour les redistribuer au sein de leur personnel. La DGE a homologué une dizaine de masques en tissu non chirurgicaux avec une production qui va monter en puissance rapidement. Possible production de 300 000 masques par jour. Ces masques seront commandés de manière centralisée par l'Etat. Les acteurs privés peuvent également acquérir des masques (la liste des entreprises productrices est à disposition).
 - ➔ Deux leviers d'acquisition de masques sont mis en place (assouplissement réquisition & homologation masque en tissu).
 - ➔ Le ministère va envoyer la liste des fabricants de masques en tissus et peut aider à des achats groupés.
- **Articulation avec le médico-social** : Sophie Cluzel a saisi le Haut conseil de la santé publique pour voir dans quelle mesure il était possible d'envisager la réouverture d'établissements médico-sociaux. L'AIRe, à travers les dispositifs ITEP, ont déjà mis à disposition leurs ressources auprès de la protection de l'enfance (exemple de mise à disposition de personnels, de mise à dispo de

restauration etc) néanmoins, l'association a proposé d'ouvrir les établissements en journée, (pour du répit aux familles et aux enfants) puisque les seules solutions ne peuvent être cantonnées à des visites à domicile et de l'accueil 24h sur 24H.

- **Addictions** : Les situations de confinement peuvent être renforcées les difficultés d'addiction. Un dispositif spécifique piloté par l'ANPAA va être proposé pour les enfants en protection de l'enfance. Cela commencera dans 4 régions : Hdf, Idf, Grand Est et ARA. Un mail va être adressé avec un modus operandi pour contacter les pros de l'ANPAA.
- **Accès à l'école des enfants des travailleurs sociaux** : la continuité de la scolarité sera assurée pendant les vacances scolaires.
- **Contrôle du casier judiciaire** : Pas de nouvelles définitives à donner. Une solution alternative a été bâtie. Pour le moment, ce n'est pas la plus optimale. Une solution est en train d'être retravaillée.
- **Ordinateurs** : Des ordis pour nos enfants avec un appel à générosité des acteurs économiques. Il faut donner les informations pour que le site soit actualisé.
- **Interventions à domicile** : Des fiches consignes vont être publiées sur le sujet dans les prochains jours.
- **MNA** : une fiche consigne sur les MNA va être prochainement publiée. Rappel des obligations sur la mise à l'abri, les informations à donner sur les gestes barrière.

Questions / Observations des participants :

- **Dépistage** : Dépistage prioritaire pour les professionnels et les enfants serait-il possible ? Beaucoup de professionnels ne viennent pas car il y a suspicion de contamination.
 - ➔ La doctrine est en train d'évoluer. 3 types de test : biologiques (dont on va augmenter la capacité de réalisation), des tests rapides (des laboratoires sont en train de les produire), des tests sérologiques pour savoir si vous avez été porteurs du virus (tests qui seront utilisés en sortie de confinement). Les personnels et résidents des EPHAD seront prioritaires pour le dépistage.
- **Accompagnement par le sanitaire et médico-social** : Des jeunes ne peuvent être plus pris en charge ni en internat, ni en externat dans certains territoires. Cela est terriblement en tension dans les LVA. Des ARS semblent ne pas avoir pris la mesure des besoins. Sur les questions de santé, serait-il possible de mobiliser la médecine du travail ?
 - ➔ Il faut remonter précisément les difficultés rencontrées au cabinet.
 - ➔ Médecine du travail : il va être demandé au professionnels de la médecine du travail d'intervenir auprès des professionnels de seconde ligne.
- **Décloisonnement ARS / CD** : Les liens entre ARS et CD semblent insuffisants. Les ARS demandent de signaler les enfants atteints par le virus et les CD aussi. Il y a une multiplication des canaux d'information.
 - ➔ La mise en place des cellules interinstitutionnelles devrait apporter une première réponse.

- **Retour de jeunes en structures d'accueil** : Cette semaine, on note un retour des jeunes en structures plus important (retour de fugue, mobilisation de places d'urgence...). Les équipes peuvent être réticentes à accueillir de nouveaux jeunes du fait du manque de personnel et de la non-traçabilité de l'exposition de ces jeunes aux virus.
➔ Si le jeune ne présente pas de symptômes, pas de quarantaine nécessaire. Les gestes barrières suffisent.
- **Mise à disposition de personnel de la fonction publique** : les établissements et services auraient besoin de faire appel à du personnel de l'Education nationale ou de la fonction publique territoriale. Est-il possible de sécuriser les mises à dispositions entre acteurs publics et acteurs privés ? Une incitation peut-elle être faite auprès de l'Education nationale ?
Il y a besoin d'un lien plus fort entre protection de l'enfance et éducation nationale. Le présentiel dans les établissements PE devrait être encouragé.
- **Sentiment d'isolement des AF** : Des enfants commencent à ne plus supporter le confinement et les assistants familiaux se trouvent sans réelle ressources pour les accompagner (habituellement activités, soins...). Du répit doit être pensé. Par ailleurs, les cellules interinstitutionnelles en protection de l'enfance n'incluent pas nécessairement des AF.
- **Masques** : Des livraisons en PE se font au cas par cas en fonction des départements. Pas d'homogénéité sur les territoires. A cela s'ajoute le problème des délais de livraison. Certaines assos ont commandé des masques et la réponse est au mieux livraison le 15 avril.
- **SAAD Familles** : Il y a un retour à l'activité des salariés ces dix derniers jours qui s'accompagne d'un meilleur équipement en masque. Les interventions à domicile reprennent également légèrement. Il y a néanmoins un gros problème concernant la sécurisation des financements pour les SAAD Familles (beaucoup d'activité ne sont pas tarifées). Seulement 16 % sont assurées d'un financement. Les SAAD Familles ne sont pas repérées par les ARS.